

Conditions générales de vente

Toute commande implique l'adhésion sans réserves aux présentes conditions de ventes. Celles-ci ne sauraient être modifiées même par des stipulations contraires pouvant figurer sur les bons de commandes du client, ses conditions générales d'achats ou tout autre document émanant de l'acheteur, nos conditions prévaudront.

Article 1 - Objet et champ d'application

1.1

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute vente des produits suivants : Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé (4741Z)

1.2

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le vendeur. Préalablement à cette date, et conformément aux dispositions de l'article L. 113-3 du code de la consommation, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout acheteur à titre informatif.

1.3

Toute commande implique l'adhésion sans réserves aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur.

Article 2 - Commande

2.1

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur les tarifs du vendeur, et accepté par lui, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

2.2

Toute commande, pour être valable, doit être établie sur les bons de commande du vendeur, à la disposition de la clientèle dans ses magasins. L'acceptation de la commande par le vendeur résulte de la livraison directe des produits commandés.

2.3

Toute commande parvenue au vendeur est réputée ferme et définitive.

Article 3 - Livraison

3.1

Les délais de livraison prévus dans nos confirmations de commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise, de réclamer des dommages et intérêts ou des pénalités de retard.

3.2

A défaut d'indication ou d'accord quant à la date de livraison ou d'exécution, le vendeur livre le bien ou exécute la prestation sans retard injustifié et au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat.

3.3

En cas de manquement du vendeur à son obligation de livraison à la date ou à l'expiration du délai prévus ci-dessus, ou, à défaut, au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat, l'acheteur peut résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps. Néanmoins, l'acheteur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de livrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour l'acheteur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

3.4

Les frais et les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge exclusive du vendeur.

3.5

A compter de la livraison, les risques des produits sont transférés à l'acheteur.

Article 4 - Réception des produits

L'acheteur prendra réception des produits commandés au magasin principal du vendeur, dans le délai de 14 JOURS jours à compter de la réception de l'avis de mise à disposition adressé par le vendeur dès livraison des produits. Passé ce délai, le vendeur pourra de plein droit résoudre la vente, si bon lui semble, sans mise en demeure préalable, en application des dispositions de l'article 1657 du code civil.

L'acheteur assumera les frais et risques du transport des produits vendus, postérieurement à leur livraison.

Article 5 - Prix

5.1

Les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des produits vendus sont ceux figurant dans le catalogue des prix au jour de la commande. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés toutes taxes comprises, frais de livraison inclus, emballage compris.

5.2

Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le paiement du prix s'effectue comptant à la commande. Aucune commande ne pourra être prise en compte à défaut d'un complet paiement à cette date. Une facture sera remise à l'acheteur sur simple demande.

Article 6 - Garanties

Les produits vendus sont couverts par une garantie commerciale visant à garantir leur conformité et assurant le remboursement du prix d'achat, le remplacement ou la réparation des biens.

Cette garantie fait l'objet d'un contrat écrit, dont un exemplaire est remis à l'acheteur et précise l'objet de la garantie, les modalités de sa mise en œuvre, son prix, sa durée, son étendue territoriale.

Elle ne couvre pas les défauts occasionnés du fait d'une utilisation anormale ou fautive ou résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques des produits.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives de l'application de la garantie légale de conformité des articles L. 221-4 du code de la consommation et de la garantie des défauts de la chose vendue des articles 1641 et suivants du code civil.

Article 7 - Juridiction compétente

Pour la définition de la juridiction compétente, le vendeur élit domicile 40 rue du docteur veron 51200 Epernay.

Copyright 2015 - Editions Législatives - Tous droits réservés.

Universal Micro 40 rue du docteur veron 51200 Epernay
Tel : 0326323178